



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 juin 2017

**DELIBERATION N° 129/ 6/2017 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - BUDGET ANNEXE
PEPINIERE D'ENTREPRISES**

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2017.

Présents Titulaires : 29

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Thierry DEVILLE à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Christian MOULIS, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Aline CASTILLO, José GONZALEZ, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux Décisions Modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2016, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section de fonctionnement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de compte à compte (nature 23 à nature 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2016, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe Pépinière d'entreprises du Grand Montauban.

En section d'investissement figurent :

L'affectation du résultat excédentaire 2016 d'investissement de 3 180,81 € en recette afin d'assurer le financement d'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement de la pépinière d'entreprises.

Le Budget Supplémentaire 2017 présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES 2017

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE	
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-100,00		
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00		
		<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>	<i>0,00</i>
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Exploitation</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Exploitation</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 180,81		
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		<i>3 180,81</i>	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>	<i>0,00</i>
	ORDRE	<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		<i>0,00</i>	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>	<i>0,00</i>
	REPORTS	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>		<i>0,00</i>	<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>	<i>3 180,81</i>
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 180,81	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 180,81	

TOTAL DEPENSES	3 180,81	TOTAL RECETTES	3 180,81
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Le Budget Annexe de la Pépinière d'entreprises 2017 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total
Investissement	1 000,00	3 180,81	4 180,81
Fonctionnement	145 400,00	0,00	145 400,00
Total	146 400,00	3 180,81	149 580,81

Vu la délibération n° 218 du 21 décembre 2016 portant « Exercice 2017 – Budget Primitif Annexe Pépinière d'entreprises »,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 20 juin 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- voter ce Budget Supplémentaire 2017 au Budget Annexe Pépinière d'entreprises du Grand Montauban.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de voter ce Budget Supplémentaire 2017 au Budget Annexe Pépinière d'entreprises du Grand Montauban.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 JUIL. 2017

De sa publication le :

06 JUIL. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 juin 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

